

# Conditions Générales de Vente 2022-2023

## PREAMBULE

H25 Arts de la Danse est une école de danse privée dirigée par Mme PYESTRYAKOVA Valeriya, destinée aux amateurs et futurs professionnels répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur.

La directrice de l'établissement, dotée d'une expérience professionnelle et scénique, est titulaire du Diplôme d'Etat d'Ukraine et d'équivalence de diplôme d'Etat de professeur de danse classique par arrêté ministériel.

Le siège est situé au 25 rue de Hourtins 33000 Bordeaux, immatriculée sous le n°81012137600018 ci-après, H25 qui est le nom commercial. H25 Arts de la Danse propose différents stages, ateliers et cours de danse selon différentes formules qui sont indiquées et détaillées sur notre site internet à l'adresse [www.h-25.fr](http://www.h-25.fr).

Tous les cours et stages de l'école sont régis par les conditions générales qui suivent.

Sauf accord écrit contraire des parties, les présentes Conditions Générales s'appliquent en toutes ses dispositions à toutes prestations réalisées par H25 Arts de la Danse (ci-après les « *Prestations* ») pour l'élève depuis leur date d'entrée en vigueur. Les présentes conditions générales seront signées (cas d'une inscription sur place ou par courrier décrite aux Articles 1.3 et 1.4.2) ou acceptées électroniquement sans réserve (cas d'une inscription en ligne décrite à l'Article 1.4.1) par l'élève ou par son responsable légal dans le cas où l'élève est mineur (moins de 18 ans) au moment de son inscription à H25 Arts de la Danse. Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur au jour de leur signature ou de leur acceptation électronique et s'appliquent jusqu'au terme de l'engagement de l'élève.

## ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION

### 1.1. DISPOSITIONS GENERALES

Les abonnements et cartes de cours sont utilisables toute l'année en dehors des périodes scolaires, et à l'exclusion des mois de juillet et août.

La moyenne de nombre de séances d'un cours annuel est quatre sur 10 mois d'abonnement.

Les vacances scolaires sont celles de la zone A en France telles que définies par le Ministère de l'Éducation.

Pendant la période d'été, les cours s'achèvent à la fin de 4<sup>e</sup> semaine de juin et reprennent en début septembre. Les dates précises de toutes les vacances sont indiquées sur la page d'accueil du site internet. Cours au début des vacances et reprise des cours après les vacances

Pour toutes les vacances, les cours cessent le dimanche soir du 1<sup>er</sup> week-end des vacances.

La reprise se fait le lundi après la fin des vacances. Le jour de la rentrée de septembre est indiqué sur la page d'accueil du site internet de l'école.

Les exceptions sont signalées sur la page Planning du site Internet.

### Cours maintenus pendant les vacances scolaires

Certains cours sont parfois maintenus pendant les vacances scolaires ; il est alors conseillé de consulter la page « Planning » du site Internet pour prendre connaissance des cours précis qui pourraient être maintenus.

### H25 Arts de la Danse propose plusieurs formats d'inscription possibles :

- Inscription à l'année : désigne la période de septembre à juin lors de laquelle les cours , des stages ont lieu à l'exception du stage d'été. Les dates exactes de début et de fin de saison seront indiquées sur notre site sur la page d'accueil.
- Inscription par mois: désigne la période de quatre semaines à partir de la date d'inscription.
- Inscription à la carte: désigne la quantité des cours choisis. L'école de danse propose la carte de dix cours ou de vingt cours (valables 6 mois de date à date, décompte fait des mois de juillet et août.) .
- Inscription circuit perfectionnement : désigne la période de septembre à juin et destiné aux enfants de 7 à 14 ans. Chaque parcours perfectionnement est adapté au niveau et à l'âge d'enfant. Il comporte les cours obligatoires à suivre ainsi que la présence aux training de samedis lors de quels les cours du travail technique approfondi, préparation pour les concours et les créations pour les scènes ouvertes seront dispensés.

- Cours particuliers: Des cours particuliers peuvent être convenus entre l'école et un élève. L'école désigne alors le professeur intervenant pour le cours particulier. Ces cours sont sujet à confirmation. Le cours particulier est considéré comme confirmé dès lors que le Participant s'est acquitté du paiement du cours, soit sur le site internet, soit auprès du professeur désigné par l'école. En cas d'annulation par le Participant moins de 48h avant le cours, aucun remboursement ne sera dû au Participant.

## **1.2. POLITIQUE DE COURS D'ESSAI**

### **A. Cours d'essai avec inscription en ligne**

Vous pouvez réserver votre cours d'essai en ligne. Cette inscription vous ouvre automatiquement le droit à deux cours d'essai gratuits, un par discipline (danse classique, danse contemporaine, barre au sol...etc. ). Ces deux cours permettent à l'élève de confirmer son envie de s'engager sur la durée. Si votre souhait de continuer est confirmé vous devez effectuer une nouvelle inscription.

Les cours d'essai ont lieu dans la période du 1er septembre au décembre pour la Saison qui commence au 1er septembre, et du 1er mai au 15 juin pour la saison commençant au 1er septembre suivant. Hors de ces périodes, les cours d'essai sont facturés au prix normal unitaire tel qu'affiché sur la page Tarifs du site internet.

### **B. Cours d'Essai sans inscription préalable**

Le Participant a la possibilité de venir sans inscription annuelle préalable à un cours d'essai dans la limite des places disponibles ; il doit alors se présenter directement auprès du professeur.

Le cours d'essai est gratuit pour les mineurs et pour les adultes en septembre. Le cours d'essai est payant pour les adultes au tarif normal à partir de décembre lorsque le Participant choisit de ne pas s'inscrire pour le cours annuel.

A l'issue du cours d'essai, le Participant peut s'inscrire en ligne depuis le Site internet au Cours choisi, sous réserve des places disponibles. Il ne bénéficie alors pas des 2 cours d'essai gratuits proposés pour une inscription en ligne telle que présentée dans l'article 1.2.A. cours d'essai.

## **1.3. INSCRIPTION POUR LA SAISON**

Toutes les inscriptions se font en ligne sur Internet, à partir du Site internet. **A titre exceptionnel**, certaines inscriptions peuvent être rendues possibles sur place mais via plateforme Viviarto avec un mode de règlement en espèces ou les chèques à l'ordre de H25. Si vous avez droit d'un tarif réduit un justificatif de tarif réduit vous sera demandé.

Les inscriptions en ligne aux cours de H25 Arts de la Danse s'effectuent via la plateforme web [www.viviarto.com](http://www.viviarto.com) de son partenaire technique Viviarto. Lors de son inscription, le Participant devra obligatoirement créer son compte utilisateur.

Tout Participant qui s'inscrit à un ou plusieurs cours pour la Saison doit accepter les présentes Conditions Générales et remettre concomitamment :

- son règlement correspondant au montant de la formule sélectionnée ;
- pour l'inscription des mineurs aux cours annuels, les parents ou représentants légaux sont seuls admis à procéder à l'inscription. Ils s'engagent notamment à remplir la fiche d'inscription de l'élève de la façon la plus complète possible et à fournir un certificat médical datant de moins de 1 an, obligatoire ; un téléchargement sur le Site d'inscription est rendu possible ; ce certificat médical doit impérativement être remis au professeur avant le 30 septembre de la Saison en cours ou dans le mois suivant l'inscription.

### Validation des inscriptions

L'inscription aux cours et stages est prise en compte à réception de la fiche d'inscription dûment remplie et signée, du paiement du montant total (le chèque, ou dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, les chèques correspondant au montant du ou des cours choisis), de l'acceptation des conditions générales de ventes et pour les mineurs, de l'autorisation parentale et d'un certificat médical de moins de 3 mois. Tout dossier incomplet pourra être refusé par H25 Arts de la Danse .

Toute inscription sur place et par courrier est écartée.

Pour le circuit perfectionnement, l'inscription est prise en compte à réception de la fiche d'inscription dûment remplie, de l'autorisation parentale pour les mineurs, du certificat médical de moins de 3 mois et du paiement complet des frais de scolarité en fonction du programme choisi.

## **ARTICLE 2 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

## **2.1. PAIEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT**

Le prix des Stages et Cours de Danse proposés par H25 arts de la Danse est indiqué en Euros et en TTC. Les prix des cours figurent sur le site internet dans la rubrique « TARIFS ». Le prix des stages est indiqué dans chaque brochure et dans l'article de présentation de stage sur le site d'internet d'école.

- Le prix applicable à la vente de chaque Cours ou Stage de Danse sera celui en vigueur au jour de l'achat du Cours ou Stage de Danse auprès H25 Arts de la Danse .
- Paiement des Cours d'Essai: Le tarif d'un Cours d'Essai est le prix normal d'un cours à l'unité pour les Participants âgés de 18 ans ou plus. Les cours d'essai sont gratuits pour les enfants et adolescents de 4 à 17 ans.
- Les tarifs des Cours, Cartes de Cours et EPASS de chaque Saison sont indiqués sur la page Tarifs du site internet. Aucun tarif indiqué n'est soumis à TVA
- **2.2.** Le prix des Cours d'Essai peut être réglé sur place en espèces. Les chèques et cartes bleues ne sont pas admis.
- **2.3** Paiement de l'inscription aux Cours annuels et paiement des cours à la carte : Le prix du Stage ou Cours de danse devra être intégralement payé au Vendeur lors de l'achat, la vente étant réputée réalisée à cette date, ou selon l'échéancier proposé selon les cas.
- Pour les inscriptions aux Cours sur le site Internet, le règlement se fait, au choix du Client, soit par prélèvement bancaire, soit par carte bleue, par le biais d'un paiement en ligne sécurisé. Le prélèvement bancaire est encouragé en raison de frais moins importants. L'option pour le prélèvement bancaire peut ouvrir le choix entre un paiement intégral au moment de l'inscription, un paiement différé et un paiement par tiers ou par quart, au moment de l'inscription puis sur 4 mois successifs à partir de l'arrivée du Participant dans les Cours.
- Le règlement par chèque est limité aux circonstances exceptionnelles, en accord avec la direction de l'école. Les chèques sont émis à l'ordre de H25.
- Un paiement en plusieurs fois sans frais pourra être admis en cas de paiement par chèque ou prélèvement bancaire et avec l'accord

exprès du responsable de H25 Arts de la Danse. Les chèques seront alors tous datés à la date du jour d'émission des chèques. Un premier chèque sera encaissé lors de l'inscription. Les autres chèques remis à H25 seront encaissés au 10 de chaque mois, ce que le Participant reconnaît et autorise de manière expresse et irrévocable. Ces dates d'encaissement sont indicatives et ne sauraient être une obligation contractuelle de la part de H25 Arts de la Danse. Tout chèque remis à H25 Arts de la Danse devra être libellé à l'ordre de H25.

- Pour tout paiement par virement bancaire sur le compte de H25 Arts de la Danse, une preuve de transfert est demandée avec un courriel explicatif donnant le nom et les coordonnées du Participant ainsi que l'objet de son achat.
- En cas de paiement comptant sur place, le paiement pourra être effectué en espèces contre reçu remis par H25 Arts de la Danse.
- Les autres modes de paiement, notamment, Western Union, Moneygram, ou les chèques vacances ne sont pas acceptés.
- En cas d'inscription au cours de la Saison, toujours en ligne sur le Site Internet, les tarifs sont calculés au prorata du temps restant sur les 10 mois de septembre à juin, tout mois entamé étant dû.

### **ARTICLE 3 : ABSENCE DE DROIT DE RETRACTION**

Le Participant ne dispose d'aucun droit de rétractation. Tout abonnement est nominatif et ne peut être partagé entre plusieurs personnes.

S'agissant des inscriptions effectuées à distance, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les Prestations de H25 Arts de la Danse constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée » au sens de cette disposition légale, et conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, « les billets de spectacles, cours et événements à date fixe » ne font pas l'objet d'un droit de rétractation et irrévocable. Dès son inscription, le Participant est par conséquent engagé jusqu'au terme de la Saison. Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées ci-après.

### **ARTICLE 4. RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT**

Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dues par le Participant. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Tous frais résultant de cet incident de paiement seront par ailleurs mis à la charge du Participant.

Tout retard ou défaut de paiement même partiel fera perdre au client le bénéfice d'un paiement en plusieurs fois s'il y avait opté ou le bénéfice d'une remise ou d'une bourse. Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. H25 Arts de la Danse aura le droit de suspendre ses Prestations et notamment interdire l'accès du Participant au Cours ou Stage jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription par le Participant. Sans préjudice de ce qui précède, H25 Arts de la Danse pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs du Participant.

Frais facturés à l'élève en cas de rejet de prélèvement SEPA :

- facturation des frais de rejet 12 € HT à l'élève en cas de rejet ;
- le Participant accepte que ces frais soient inclus directement dans la seconde tentative du prélèvement concerné par l'échec.

de prélèvement ou d'opposition sur un prélèvement allant à l'encontre des

## **ARTICLE 5 : DEROULEMENT COURS / REGLEMENT INTERIEUR**

L'apprentissage de la danse nécessite un réel engagement. Une pratique "LOISIRS" n'exclue pas la discipline, la rigueur et le respect. La motivation est un paramètre essentiel dans l'apprentissage. La Danse doit rester un choix, un plaisir et non une contrainte.

### Les Cours

Certains cours peuvent être sujet à confirmation. Un nombre minimum de 5 participants est requis pour maintenir un cours. Si ce quota n'est pas atteint au 30 septembre, H25 Arts de la Danse se réserve le droit de le supprimer entre le 1er et le 30 octobre. Un cours alternatif sera alors proposé aux participants inscrits, qui seront libres d'accepter ou de refuser

ce cours. En cas de refus du participant de changer de cours ; le cours lui sera remboursé au prorata du temps consommé.

**H25 Arts de la Danse se réserve le droit de remplacer un professeur en cours d'année si elle le juge nécessaire, sans recours possible pour l'élève.**

Pour le respect du travail de chacun, les élèves sont tenus de:

- Arriver 10 minutes avant le début du cours
- Avoir un comportement respectueux à l'intérieur et aux abords de l'école
- Eteindre leur téléphone portable
- Rester concentré, éviter les bavardages
- Ne pas mâcher de chewing-gum

### Les Studios

- L'accès aux studios de Danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs. Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf dans le cadre des séances dites "portes- ouvertes".
- En cas de retard, attendre la fin de l'exercice en cours avant de pénétrer le plus discrètement possible dans le studio et prendre sa place.

### Tenue vestimentaire

L'Ecole de Danse H25 impose à ses élèves une tenue correspondant aux exigences de leur discipline. Elles doivent se présenter coiffées en chignon pour les cours de danse Classique et cheveux attachés pour les autres disciplines. En danse classique un couleur est imposé pour chaque niveau. L'information est communiquée à l'inscription.

Les parents s'engagent à respecter et soigner la tenue de leurs enfants.

- Justaucorps, collant et chaussons pour la danse Classique,
- Justaucorps, collant et chaussure de caractère pour la danse de Caractère
- Jogging, t-shirt/débardeur, chaussettes , baskets (Street'Jazz) ou pieds nus pour le Modern'jazz, Street'Jazz ou Contemporain.



Le port de bijoux, montres... est interdit pendant les cours.

**H25 ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de perte**

### Gala ou spectacle de danse

Dans la mesure du possible H25 organisera un gala tous les 2 ans auquel participeront toutes les classes de danse. La production de spectacle de danse dans le cadre de parcours Perfectionnement ainsi que son présentation sur les scènes ouvertes est prévu chaque année dans la mesure du possible. La présence des élèves aux différentes répétitions et représentation du gala est **obligatoire**.

**La représentation du gala sera payante et une participation financière sera demandée pour la confection ou location de costumes de scène.**

Les élèves ou leurs parents , pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et consignes spéciales liées aux répétitions, essayages...

Hors année de gala des portes ouvertes ou évaluations seront organisées.

### Droit à l'image

H25 Arts de la Danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit.

Par ailleurs H25 souligne le fait que pour tous spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer, les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que dans le cas contraire elles devront être limitées au strict usage dans le cadre familial.

## **ARTICLE 5 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

Pour d'évidentes raisons sanitaires, en cas de maladie contagieuse, les élèves sont invités à ne pas assister aux cours et prévenir le professeur. Si l'école est fermée par cause d'une épidémie ou d'une pandémie ou tous cas de force majeure, **les cours seront assurés en ligne avec le planning aménagé et disponible sur le site et des réseaux sociaux.**

**Aucun abonnement ne pourra faire l'objet d'un remboursement.**

En cas d'absence du professeur, dans la mesure du possible, les parents et les élèves seront prévenus et un message sera affiché sur la porte extérieure. Il appartient aux parents ou accompagnants des élèves mineurs de s'assurer avant de laisser l'élève seul que les cours ont bien lieu. Si le professeur n'est pas remplacé sur le moment le cours sera rattrapé dans la mesure du possible dans les meilleurs délais.

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf en cas d'incapacité médicale à poursuivre l'activité ou de déménagement. L'inscrit s'engage à être présent à tous les cours. Aucun remboursement ne sera effectué si les conditions suivantes ne sont pas respectées : nous prévenir sous 48h et nous envoyer les justificatifs avant les 15 jours suivant l'interruption des cours. Toute autre demande non justifiée ne sera pas prise en compte.

Pour toutes les séances, un total de six (6) absences justifiées maximums est toléré par Saison, au-delà, H25 Arts de la Danse se réserve le droit de résilier l'inscription.

Tout abonnement est limité dans sa durée. Le report sur une autre période n'est pas permis.

**Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.** Les absences ne seront en aucun cas déduites ni remboursées.

En cas d'absence sérieuse (déplacements professionnel, arrêt maladie...) peut donner le lieu à un rattrapage des cours durant le mois qui suit l'absence.

Le remboursement de l'inscription (hors cotisation annuelle) en raison d'un déménagement ne sera pris en compte que si le déménagement est au-delà des limites de la commune. En cas de déménagement, tout trimestre engagé est dû dans son intégralité. Un remboursement de l'abonnement sera effectué au prorata du temps restant.

En cas de déménagement, prévenir H25 Arts de la Danse dans un délai de 7 jours maximum suivant le déménagement et fournir l'un des justificatifs suivants :

- Facture d'électricité ou d'accès Internet avec la nouvelle adresse et au nom du responsable légal de l'enfant.
- Certificat de scolarisation de l'enfant dans la nouvelle école.

- Facture de cantine ou de centre de loisirs de la nouvelle école de l'enfant.

Le remboursement de l'inscription *prorata temporis* correspondant à la durée de l'absence (hors cotisation annuelle) pour raison médicale ne pourra se faire que dans les cas suivants : maladie entraînant une incapacité psychique ou physique supérieure à 5 mois. L'élève ou son représentant légal sera tenu de communiquer à nom de votre structure un certificat médical.

H25 Arts de la Danse se réserve le droit de ne plus admettre aux cours les inscrits qui en retarderaient la progression, notamment par défaut de ponctualité et d'assiduité, et ce, sans remboursement de leur inscription.

## **ARTICLE 6 : ASSURANCES - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels ou vols couvrant son activité chez H25 Arts de la Danse .

L'élève est tenu de surveiller ses effets personnels lors des cours. H25 Arts de la Danse décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans les salles de cours.

## **ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

H25 Arts de la Danse est amenée à traiter et enregistrer certaines données à caractère personnel concernant l'élève telles que ses nom, prénoms, adresses postale et électronique entre autres (liste non-exhaustive). Ces informations sont indispensables pour le traitement du dossier administratif de l'élève. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de H25 Arts de la Danse. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'élève bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il a la faculté d'exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant en envoyant sa demande par courrier à l'adresse suivante : 25 rue de Hourtins , 33000 Bordeaux. L'élève autorise H25 Arts de la Danse à communiquer ses coordonnées uniquement aux autres personnes inscrites au même cours que lui. H25 Arts de la Danse ne commercialise pas à des tiers les données collectées.

## **ARTICLE 8 : COMMUNICATION**

En acceptant les Conditions Générales , l'élève consent recevoir par email ou par SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement des Prestations auxquelles il s'est inscrit.

L'élève peut à tout moment informer H25 ARts de la Danse de son souhait de ne plus recevoir ces informations par ces canaux en adressant un courrier à H25 Arts de la Danse : 25 rue de Hourtins, 33000 Bordeaux. Dans ce cas H25 Arts de la Danse décline toute responsabilité de manque d'information manquée par l'élève.

## **ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES**

### **9.1. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE**

Les dispositions des Conditions Générales sont régies et interprétées conformément à la Loi française.

Tout litige pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou de la cessation des Conditions Générales, sera soumis à la compétence des juridictions légalement compétentes.

### **9.2. DISPONIBILITE DES CONDITIONS GENERALES**

Les Conditions Générales sont disponibles sur le site Internet de H25 Arts de la Danse à l'adresse suivante : [www.h-25.fr](http://www.h-25.fr) Il peut être téléchargé, enregistré et imprimé par l'élève à tout moment.

« Lu et approuvée »

Signature: